



**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 28 mai 2026

sous la présidence de Monsieur Philippe ROSIO, Maire

Conseillers élus :	29	Conseillers présents :	25
Conseillers en fonction :	29	Procuration(s) :	4

Présents : Monsieur le Maire Délégué Michel FUHRER,
Mesdames et Messieurs les Adjoints Marie-Lyne KRAEHN, Marc HASSENFRTZ, Nathalie JOST,
Renaud ATZENHOFFER, Charlotte BACH, Philippe BARTH, Rachel WEISSBRAUN

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux René WEUREITHER, Christian MUNSCH,
Philippe KOENIG, Anne-Marie HABER, Mohammed DIB, Chantal PLACE, Fabrice KOCH,
Brigitte SCHNEIDER, Anna Maria FERREIRA-RAMA, Jamila SCHMIDT-KRIMI,
Nathalie WASZKIEL, Julie KOESSLER, Isabelle WEUREITHER, Jean-Michel LAFLEUR, Isabelle KELLER
et Fabrice SCHAUER.

Délibération n° 2026-05-069

Validation du caractère d'urgence de la convocation du Conseil Municipal

M. le Maire rappelle que l'article L. 2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit que dans les communes de plus de 3 500 habitants le délai de convocation du Conseil Municipal est fixé au moins à cinq jours francs avant la date de la réunion.

En cas d'urgence, le délai peut toutefois être abrégé par le Maire, sans pouvoir être toutefois inférieur à un jour franc.

Le Maire doit rendre compte dès l'ouverture de la séance au Conseil Municipal, qui se prononce sur l'urgence et peut décider le renvoi de la discussion, pour tout ou partie, à l'ordre du jour d'une séance ultérieure.

En application desdites dispositions, une convocation du Conseil Municipal en urgence a été envoyée en date du 26 mai 2026, soit un jour franc avant la séance du 28 mai 2026.

M. le Maire explique que l'urgence de cette réunion tient à la nécessité de valider, le plus rapidement possible, le principe de réalisation d'un emprunt afin de financer les investissements 2026-2027, par une délibération postérieure à celle du 18 mai 2026 portant modification budgétaire pour inscrire au Budget 2026 la recette d'investissement de 1,9 M€ en emprunt au compte 1641, faute de quoi la banque ne fournira pas de contrat de prêt.

En effet, le service juridique de l'établissement bancaire a estimé que la délibération du 5 mai 2026 par laquelle le Conseil Municipal avait approuvé le principe de l'emprunt et autorisé le Maire à signer le contrat de prêt, était devenue caduque en raison de l'inscription au Budget 2026 du montant de l'emprunt par délibération en date du 18 mai 2026, donc à postériori.

VU l'exposé du Maire,

Accusé de réception en préfecture
067-216703884-20260528-2026-05-069-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception en préfecture : 29/05/2026

le Maire a décidé de solliciter l'urgence de fournir à l'établissement bancaire le document sollicité afin de pouvoir obtenir le

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

valide le caractère d'urgence de la procédure de convocation du Conseil Municipal.

Suivent les signatures au registre

Pour extrait conforme

REICHSHOFFEN, le 29 mai 2026

Philippe ROSIO

Maire



Philippe BARTH

Secrétaire de séance

Accusé de réception en préfecture
067-216703884-20260528-2026-05-069-DE
Date de télétransmission : 29/05/2026
Date de réception préfecture : 29/05/2026